Publié le 06 11 2026

Arrêté temporaire n°26-AT-0156
Portant réglementation de la circulation

ROUTE DU PUY LAMBERT

Le Maire de Sèvremont,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU la demande en date du 04/11/2026 émise par ABV LES HERBIERS demeurant Stade de la Demoiselle 85500 LES HERBIERS représentée par Monsieur Fabrice TRICOIRE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,
CONSIDÉRANT que l'organisation d'une course sportive rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/12/2026 au 20/12/2026 ROUTE DU PUY LAMBERT,

ARRÊTE

Article 1
À compter du 19/12/2026 et jusqu'au 20/12/2026, la circulation des véhicules est interdite du 19 au 20 décembre 2026 ROUTE DU PUY LAMBERT, du parking de la salle du Puy Lambert jusqu'au complexe sportif (salle n°2). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement et véhicules de secours.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ABV LES HERBIERS.

Article 3
Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 05 novembre 2026
Le Maire de Sèvremont

Jean-Louis ROY

DIFFUSION:
- *ABV LES HERBIERS*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *HERVOUET France*
- *SOVETOURS*
- *Gendarmerie Pouzauges*
- *Poste Pouzauges*
- *SYCLEA 85*
- *Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure*
- *Car du Bocage*
- *Transport scolaire Pouzauges*
- *Service Bâtiments, Mairie Sèvremont*

ANNEXES:

demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : ABV Les Herbiers Prénom : Fabrice TRICOIRE
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Stade de la Demoiselle
Code postal 85500 Localité : LES HERBIERS Pays : FRANCE
Téléphone 06 27 27 52 79 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : abv les herbiers @ gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° C203

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route du Puy Lambert
Code postal 85700 Localité : LA FLOCELLIÈRE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence : N°25-AT-0178 du 7/11/25
Description des travaux :

Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 Date de début de réglementation 19/12/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☒	véhicules légers ☐	véhicules légers ☐
poids lourds ☒	poids lourds ☐	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

Autres prescriptions :

A partir du parking de la salle du Puy Lambert jusqu'au complexe sportif (salle N°2)

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ABV les Herbiers Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 04 11 2026

Nom : TRICOIRE Prénom : Fabrice Qualité : Membre bureau ABV les Herbiers

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.